

LES MARINS DU LOUVRE
NOUVELLES LECTURES DES INSCRIPTIONS DES MARINS
DE LA FLOTTE DE MISÈNE PRÉSENTES AU MUSÉE DU LOUVRE

Christophe PROUST

Docteur en Sciences de l'Antiquité, Aoroc (UMR 8546), Paris Sciences Lettres (PSL), France
cl.proust@laposte.net

Après les guerres civiles, Auguste pérennisa les flottes de guerre, chose qui ne fut jamais réalisée par Rome à l'époque républicaine pour des raisons de coût financier¹. Les flottes les plus importantes et les plus connues sont celles de Misène et de Ravenne. D'autres flottes, qu'elles soient maritimes ou fluviales, furent créées par le premier empereur et certains de ses successeurs². Les marins sont pour la très grande majorité d'origine libre et pérégrine, même si durant le règne d'Auguste et la période julio-claudienne, il est possible de trouver des affranchis, surtout parmi les officiers³. Outre quelques papyrus des plus précieux⁴, les marins sont surtout connus à travers

¹ Des études récentes sur les flottes romaines à l'époque républicaine : Le Bohec 2003 ; Lafon 2006 ; Steinby 2007 ; De Souza 2008 ; Malissard 2012. Sur les flottes de l'époque impériale : Starr 1960 [1941] ; Kienast 1966 ; Reddé 1986. Voir aussi : Saddington 1991 ; 2007 ; 2009 ; Rankov 1995 ; 2005 ; 2017 ; Konen 2000 ; 2003 ; Wintjes 2016 ; 2017 ; 2020.

² Au début du I^{er} siècle, le dispositif comprenait globalement : les flottes italiennes de Misène et de Ravenne, les flottes d'Alexandrie, de Syrie, du Pont, de Bretagne, de Germanie, de Pannonie et de Mésie. La flotte de Fréjus n'existait plus et peut-être en était-il de même de la flotte de Périnthe. Sous Marc Aurèle ou sous Commode, une flotte devait avoir pour base Césarée de Maurétanie. En dehors des trois premières flottes ci-dessus, avec celle de Fréjus voulues par Octave/Auguste, les dates de création sont peu précises pour la plupart et sont souvent le résultat de conjectures. Il faut aussi distinguer la fabrication des flottes d'invasion, comme à l'époque de celles de la Germanie ou de la Bretagne qui sont appelées à disparaître après la guerre, de la conception d'une flotte permanente destinée à durer dans le temps et à laquelle sont affectées des missions propres.

³ Il y a au moins cinq triérarques : *CIL*, X, 3357 (*ILS*, 2817 ; EDR126870) ; *CIL*, X, 3358 (*ILS*, 2818 ; EDR126868) ; *CIL*, VIII, 21025 (*ILS*, 2914) ; *CIL*, XIII, 3542 ; *IGRR*, I, 781 (Sayar 1998, p. 226-228, n° 44). Deux navarques sont aussi des affranchis : *CIL*, VI, 8927 (*ILS*, 2823) ; *AE*, 1995, 254 (EDR157467). Quatre autres triérarques font l'objet de débat au sujet de leur statut : *CIL*, VI, 8928 (*ILS*, 2821 ; EDR169681) ; *CIL*, VI, 8929 (p. 3891) (*ILS*, 2820 ; EDR125991) ; *CIL*, IX, 41 (*ILS*, 2819) ; *CIL*, XII, 257 (*ILS*, 2822 ; *ILN*, I, 13).

⁴ Une liste des papyrus concernant les flottes a été dressée par Hensellek 2011, disponible en ligne à l'adresse : http://othes.univie.ac.at/13117/1/2011-01-26_9204106.pdf. Voir aussi : Palme 1994 ; 2006 ; Cuvigny 2000.

l'épigraphie lapidaire et les diplômes militaires⁵. La plupart de ces documents ont été produits durant le I^{er} et la première moitié du III^e siècle. Ils sont riches d'enseignements et se prêtent à des études tant du point de vue de l'histoire militaire au sens strict que des interactions entre les marins et leur environnement civil : leurs parents, épouses et enfants, leurs esclaves et affranchis, les cités accueillant une base navale, les parcours de vie individuels et familiaux⁶. Les sources les plus importantes concernent sans surprise les marins des flottes de Misène et de Ravenne⁷. Elles sont disséminées dans tout le monde romain, mais le plus grand nombre se trouve en Italie⁸. Les divers musées de Naples, Ravenne et Rome détiennent les collections d'inscriptions lapidaires les plus fournies et beaucoup mériteraient d'être revues, sans parler de quelques documents non encore publiés⁹. Sept de ces inscriptions lapidaires ont abouti au musée du Louvre et sont aujourd'hui entreposées au centre de conservation de Liévin près de Lens. Il a été possible d'avoir accès à ces sources et de les examiner. Cette étude propose ainsi de republier ces inscriptions, d'apporter quelques corrections de lecture, puis de livrer des analyses et des interprétations réactualisées. En fait, un huitième document fut situé au Louvre par le *CIL*, mais il n'a pas été référencé par S. Ducroux qui au milieu des années 1970 avait publié la liste des inscriptions latines du musée. Il semble donc perdu, mais a été cependant intégré dans cette étude simplement pour mémoire en espérant qu'un jour il réapparaisse lors d'un récolement.

⁵ Notre thèse réalisée sous la direction de F. Bérard à l'ÉPHÉ rassemble l'ensemble de ces documents et notamment le catalogue des inscriptions où des marins apparaissent toutes flottes confondues : Proust 2021. La synthèse et le catalogue sont accessibles en ligne à l'adresse : <https://theses.hal.science/tel-04166200>. Celui-ci recense 974 inscriptions lapidaires. De nouvelles inscriptions ont été publiées depuis cette époque : EDR177876, EDR177877, Buonopane, Scalco 2021b, p. 685-691. D'autres documents écartés mériteraient d'être pris en compte, quitte à les classer parmi les incertains : *CIL*, XIII, 8250 (*RSK*, 273 ; *IKöln*, 392 ; *AE*, 2017, 1004) ; *AE*, 1978, 343 (EDR077173) ; *AE*, 2017, 1231 ; *IG*, IX, 1, 4, 1548 (*AE*, 2001, 1789). Les diplômes militaires connus pour des marins sont aujourd'hui 156 au lieu de 148. Les nouveaux diplômes publiés sont dans l'ordre chronologique de datation : Eck 2023a, p. 251-254 ; *AE*, 2019, 1343bis ; Eck, Pangerl 2024 ; Eck 2023b ; Holder 2022, p. 280-282 ; *AE*, 2019, 2030 ; *AE*, 2019, 598 ; Nadvirniak, Pohorilets, Nadvirniak 2016, p. 181, n° 18. Enfin un document exceptionnel gravé sur une petite plaque de bronze nous apprend qu'en 241 un légat de légion a démobilisé un soldat de la flotte de Mésie : Eck, Pangerl 2022.

⁶ Voir les études récentes inconnues au moment de la soutenance de la thèse : Hope 2020 ; Bargfeldt 2019 ; 2020 pour le site de Misène et Buonopane 2021a pour les marins de la flotte de Ravenne.

⁷ Plus de 590 pour la flotte de Misène et plus de 188 pour la flotte de Ravenne.

⁸ 791 inscriptions lapidaires retrouvées en Italie et 183 dans les provinces, sans tenir compte des nouveaux documents cités plus haut.

⁹ Pour le site de Misène et la Campanie, les travaux d'A. Parma sont les plus importants dont Parma 1994 ; 1999 ; 2017 ; pour la flotte de Ravenne il faut se reporter à ceux d'A. Buonopane dont Buonopane 2017 ; 2021a ; 2021b. Deux documents présents à Ravenne ont été évoqués dans un article de M. G. Maioli sans avoir fait pour l'instant l'objet d'une publication : Maioli 2005, p. 169-171. Il s'agit des épitaphes d'un Libyen, *Cassius* fils de *Váro* membre de la quadrière *Minerua*, et d'un *Montanus* commémoré par *Capito*, un *optio* de la liburne *Aurata*. Ce dernier document est exposé au musée Classis Ravenna à Classe et devrait prochainement être publié par A. Buonopane et M. Bolla dans la revue *Epigraphica*.

Après un premier temps correspondant au catalogue des sept (plus une) inscriptions qui sont décrites et analysées, on s'intéressera à trois thèmes mis en jeu dans ces documents. Il sera d'abord question des liens entre l'onomastique des marins et la datation des inscriptions, puis des termes qu'ils employaient pour désigner leur qualité militaire et enfin il sera démontré qu'en l'état de nos connaissances, il est possible d'affirmer que chaque navire correspondait à une unique centurie.

Catalogue

Après la description de chaque document, les numéros d'inventaire et le lien permettant de retrouver sa page internet sur le site du musée du Louvre ont été mentionnés. Les dimensions donnent dans l'ordre : la hauteur, la largeur et l'épaisseur.

N° 1 (Incertain ; fig. 1)

CIL, X, 3366 ; Ducroux 1975, n° 600 ; EDR160828. Cf. Ferrero 1884, n° 596.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu à Misène. Elle fut répertoriée en 1873 à Bacoli dans le dépôt de la *Piscina mirabilis*. Don de Th. Reinach au musée du Louvre en 1882.

La partie gauche de la pierre est légèrement polie et les lettres sont moins nettes. Celles des trois premières lignes sont plus grosses que celles des deux dernières.

Dim. : 17 × 27,5 × 3 cm ; lettres : 1,4-2,4 cm.

MNC 297 ; Ma 2465 ; <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010276334>

*D(is) M(anibus). | Aurelia Iulia, | uix(it) ann(is) VI, men(sibus) V. | Aureliu(s) Macedo, (centurio),
| filiae dulcissi(mae) m(erenti) f(ecit).*

L. 5 :

- le premier I de *filiae* est devinable grâce au sillon creusé à son emplacement
- un point de séparation se trouve entre *dulcissi* et la lettre suivante d'où la restitution ; pour un autre exemple de *merenti* sans *bene* voir *CIL*, X, 3602 (EDR105163).

Traduction :

Aux dieux Mânes. Aurelia Iulia vécut six ans et cinq mois. Aurelius Macedo a fait (ce monument) pour sa très douce fille qui l'a mérité.

Le dédicant est *Aurelius Macedo*. Il rend hommage à sa fille décédée en bas âge. L'épouse n'est pas citée. Peut-être est-elle décédée. *Aurelia Iulia* porte le même gentilice que son père ce qui est fréquent, mais ne constitue pas une règle absolue. Il est possible en effet d'avoir des enfants portant celui de la mère ou un autre complètement différent de ceux des parents. Le dédicant est un centurion dont l'unité n'est pas précisée. Étant donnée la provenance supposée du document, il était probablement membre de la

flotte de Misène. Cependant le doute demeure et c'est la raison pour laquelle il est classé parmi les incertains. Le prénom n'est pas indiqué et *Aurelius* est un gentilice très courant. Le *cognomen Macedo* ne peut être pris pour un indice quant à l'origine du centurion. L'invocation aux Mânes et l'absence du prénom, de même que la présence du gentilice *Aurelius*, font penser à une date allant de la deuxième moitié du II^e siècle au milieu du III^e.



Figure 1 : Aurelius Macedo.
Crédits/sources : C. Proust.

N° 2 (fig. 2)

CIL, X, 3443 (*ILS*, 2899) ; Ducroux 1975, n° 151 ; EDR161662. Cf. Ferrero 1878, n° 560 ; Gummerus 1932, p. 60, n° 213 ; Nutton 1970, p. 67 ; Wilmanns 1995, p. 164-165, n° 20 ; Bennett 2017, n° 26 ; Soldovieri 2019, p. 311-312.

Plaque funéraire en marbre provenant d'un lieu inconnu à Misène, retrouvée autour de 1760 à Bacoli au dépôt de la *Piscina mirabilis*, répertoriée par l'abbé F. Galiani et donnée au comte de Caylus en 1765. Au XIX^e siècle, elle se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris, puis est affectée au musée du Louvre en 1914.

Une cassure est présente en haut à gauche de la pierre suivie plus bas d'une fissure.

Dim. : 20 × 22,5 × 4 cm ; lettres : 1-1,5 cm.

MND 1732 ; Ma 3716 ; <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010277365>

*D(is) M(anibus). | C(aius) Octavius Fro[n]to, | quondam medicus | duplicar(ius) ex (triere)
 Tigr(ide), | natione Cilix. C(aius) Iul[i]us Fauianus, manip(ularis), | fratri suo b(ene) m(erenti) fec(it).*

Les lettres tendent à ressembler à des cursives d'où le style des A en particulier.

L. 1 : aucun éditeur n'a lu l'invocation aux Mânes.

L. 2 : le C de *C(aius)* est en avant, décalé dans la marge de gauche, le 2^e V d' *Octavius* est fragmentaire, il ne reste que le bas de la barre du T de *Fronto*.

L. 4 : le G de *Tigr* ressemble à un C.

L. 5 : le E de *natione* a perdu sa barre du bas ; le L de *Cilix* est endommagé et on lit CIIIX.

L. 6 : le premier F est légèrement effacé, mais on distingue bien les barres latérales. On n'a pas *Fabianus* comme indiqué dans le *CIL* et les *ILS*, mais *Fauianus*, comme le reportait E. Ferrero. S. Ducroux restitue *Flauianus*.

Traduction :

Aux dieux Mânes. Caius Octavius Fronto, autrefois médecin ayant double solde de la trière Tigre, Cilicien d'origine. Le manipulateur Caius Iulius Fauianus a fait (ce monument) pour son frère qui l'a bien mérité.

Le défunt est originaire de Cilicie, qui est un important bassin de recrutement de la flotte de Misène en particulier¹⁰. Il était médecin *duplicarius* comme la plupart des médecins de la flotte. Les médecins étaient aussi affectés à un navire, en l'occurrence la trière Tigre. Une douzaine de médecins ont été répertoriés dans les flottes¹¹.

Le dédicant est un *manipularis*, c'est-à-dire un simple soldat. Nous reviendrons plus loin sur ce terme. Il n'indique pas le nom de son navire. Il pourrait s'agir du même bâtiment sans que cela soit une certitude. *C. Iulius Fauianus* dit être le frère du défunt, mais il ne porte pas le même gentilice. S'il s'agit de frères biologiques, il est possible qu'ils se soient enrôlés à des époques différentes et qu'ils aient reçu des noms différents. En effet, les marins s'enrôlant dans les flottes italiennes étaient pour la très grande majorité d'origine pérégrine et, sans doute depuis la période flavienne, ils recevaient dès leur engagement les *tria nomina*. Il est aussi possible que les deux personnages soient des « frères d'armes ». Le *cognomen* *Fauianus* est très rare. Le site EDCS fournit trois occurrences de *Fauiana* à des époques tardives¹². Le nom *Fauiana* ou *Fafiana* désigne aussi une localité du Norique située au bord du Danube¹³. Il est possible qu'il manque le L de *Flauianus* qui est un nom beaucoup plus fréquent¹⁴. La présence des *tria nomina* laisse penser à une datation très large allant des Flaviens au milieu du III^e siècle.

¹⁰ La vingtaine d'inscriptions funéraires faisant mention de Ciliciens ou de personnes venues de l'Isaurie voisine concerne la flotte de Misène, un seul document évoque un marin de la flotte de Ravenne. Sept diplômes militaires ont pour bénéficiaires des Ciliciens ou des Isauriens.

¹¹ Flotte de Misène : *CIL*, X, 3441 (EDR161658) ; *CIL*, X, 3442 (*ILS*, 2898 ; EDR155090) ; *CIL*, X, 3443 (*ILS*, 2899 ; EDR161662) ; *CIL*, X, 3444 (*ILS*, 2900 ; EDR162320) ; *CIL*, X, 3599 (EDR146654) (inscription litigieuse car l'abréviation *med* pourrait aussi être restituée en *Med(iolanensis)* au lieu de *med(icus)*) ; *CIL*, VI, 3910 (*CIL*, VI, 7653 ; *CIL*, VI, 32767) ; *CIL*, VI, 32769 (*ILS*, 9222). Flotte de Ravenne : *CIL*, XI, 29 ; *CIL*, XI, 6944 (EDR127003). Flotte de Mésie : *AE*, 1995, 1350. Un ophtalmologue de la flotte de Bretagne : Galien, *De compositione medicamentorum*, 4 (Kühn 1821 [1997], vol. XII, p. 786). Flotte inconnue : *CIL*, IX, 6983 (*AE*, 1984, 337 ; EDR111141).

¹² *ICUR*, IV, 9643 ; *ICUR*, VII, 2413 ; *ILCV*, 955b.

¹³ Ihm 1909, col. 1966.

¹⁴ *OPEL*, II, p. 144.

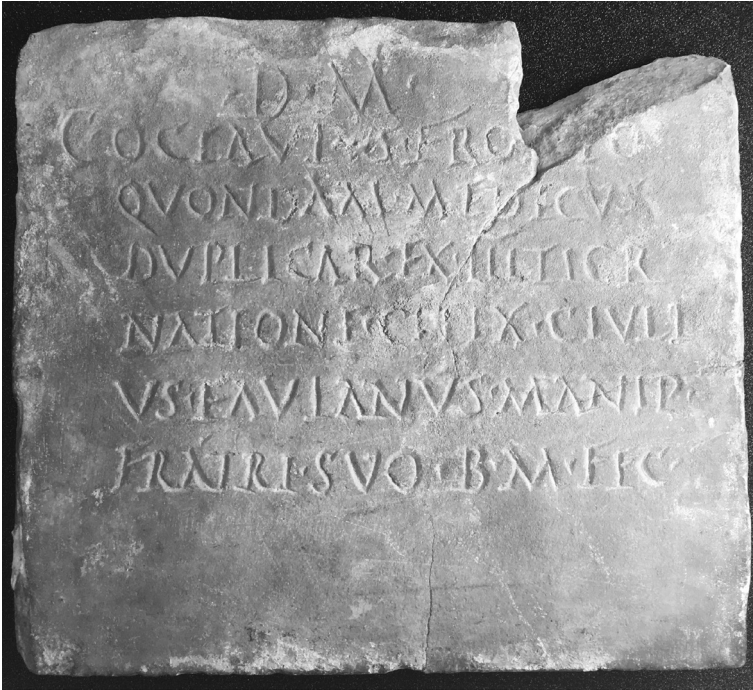


Figure 2 : Un *medicus duplicarius*.
Crédits/sources : C. Proust.

N° 3 (fig. 3)

CIL, XIV, 236 ; *CIL*, VI, 32768 (p. 3842) ; Thylander 1952, p. 271, n° B73 ; Ducroux 1975, n° 150 ; EDR147286. Cf. Robert 1875, p. 22-24, n° 1 ; Ferrero 1884, n° 662 ; Soler, Pena 2009, p. 244.

Plaque funéraire en marbre gris provenant d'Ostie ou de Portus, achetée à Rome en 1869 chez un « entrepreneur de fouilles », M. Guidi. Emplacement initial inconnu. Don au musée du Louvre en 1894 de X. Robert, fils de P.-C. Robert, un ancien officier de marine.

Peinture rouge dans les sillons formant les lettres et dans le cadre du champ épigraphique qui est creusé lui aussi.

Dim. : 21 × 25 × 4 cm ; lettres : 2 cm.

MNC 1789 ; Ma 2467 ; <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010276335>

D(is) M(anibus). | M(arcus) Fl(auius) Valens, | mil(es) clas(sis) pr(aetoriae) Misen(ensis), | mil(itauit) annos VI, | natio(ne) Bessus.

L. 1 : Il y a une *hedera* entre le D et le M.

L. 3 : le N à la fin de la ligne est plus écrasé que les autres lettres et traduit un défaut dans la mise en page.

Traduction :

Aux dieux Mânes. Marcus Flavius Valens, soldat de la flotte prétorienne de Misène, a servi pendant 6 ans, il était Besse d'origine.

Le défunt est un marin de la flotte de Misène. Il devait être détaché à Ostie/Portus ou bien il était de passage au moment de son décès. Il était un Besse, un des peuples de Thrace. La plupart des marins originaires de cette province se disent être des Besses même s'ils n'appartiennent pas réellement à ce peuple¹⁵. Les Besses sont très nombreux dans les flottes prétoriennes tant à Misène qu'à Ravenne que cela soit dans les inscriptions lapidaires ou dans les diplômes. Au total, on en compte plus de 70. Cela fait de la Thrace un des plus importants bassins de recrutement pour les flottes italiennes, juste après l'Égypte et Alexandrie réunies. L'intervalle de datation proposé par le site EDR (271-330) est trop tardif. Le marin porte les *tria nomina* ce qui montre avec la mention du titre *praetoria* que l'inscription a été faite au plus tôt durant la période flavienne. Cela est renforcé par la présence du gentilice *Flavius*. Valens ne porte pas pour autant les noms exacts des empereurs flaviens étant donné son prénom : *Marcus* au lieu de *Titus*. Ce document a donc peut-être été conçu après la période flavienne. Il est ainsi possible de proposer une datation allant de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e siècle.



Figure 3 : Le Besse M. Flavius Valens.
Crédits/sources : C. Proust.

¹⁵ Dana 2014, p. LV.

N° 4 (fig. 4)

CIL, VI, 3096 ; Ducroux 1975, n° 147 ; EDR160618. Cf. Ferrero 1878, n° 158 ; Ricci 1993, p. 82, n° B2 ; Soler, Pena 2009, p. 241 ; Ippoliti 2020, p. 162, n. 1175.

Deux fragments jointifs d'une plaque funéraire en marbre provenant de Rome, trouvée dans la vigne Corsi, près de la voie Appia à Rome. L'inscription appartenait à la collection Campana acquise en 1862 et affectée au musée du Louvre en 1863. Les lettres sont colorées en rouge, les réglures ayant servi à disposer les lettres sur une même ligne sont visibles.

Dim. : 29 × 30 × 3 cm ; lettres : 1,4-2,4 cm.

Ma 1445 ; https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010275558

*D(is)M(anibus). | C(aio) Antestio Longo, | mil(iti) cla{e}(ssis) prae(toriae) Mis(enensis), | (centuria)
Paci Victoris ; nat(ione) | Alexandrinus, uix(it) a(nnis) XL, | mil(itauit) an(nis) XXIII.
Munatia | Pannychis coni(u)gi b(ene) m(erenti) f(ecit).*

L. 3 : le E de *clae(ssis)* est fautif.

L. 4 : il y a un blanc entre le A et le C de *Paci* laissant la place à une autre lettre qui pourrait avoir été oubliée. *Paccius* est plus courant que *Pacius*.

Traduction :

Aux dieux Mânes. À Caius Antestius Longus, soldat de la flotte prétorienne de Misène, membre de la centurie de Pacius Victor. Alexandrin d'origine, il vécut 40 ans et servit pendant 23 ans. Munatia Pannychis a fait (ce monument) pour son époux qui l'a bien mérité.

Caius Antestius Longus était encore un simple soldat de la flotte de Misène après 23 ans de service. Cela était très courant. En effet, la plupart des diplômes militaires sont attribués à des marins qui sont restés des militaires du rang (*gregales*) pendant les 26 années de leur service. *Longus* s'est donc enrôlé à l'âge de 17 ans ce qui est un peu en dessous de la moyenne d'âge (qui se situe autour de 21 ans et demi), mais reste vraisemblable. L'épithaphe indique qu'il était sous les ordres du centurion *Pacius Victor*. *Longus* était originaire d'Alexandrie qui était une des grandes cités pourvoyeuses de marins pour la flotte de Misène¹⁶. La dédicante est son épouse, *Munatia Pannychis*. Son *cognomen* laisse entendre une origine des régions hellénophones de l'Empire¹⁷, pourquoi pas Alexandrie tout simplement. Elle devait très certainement vivre aux côtés de *Longus* soit à Misène soit à Rome si celui-ci y avait été affecté de façon définitive. Les marins de la flotte de Misène pouvaient en effet servir à Rome pour manipuler le

¹⁶ Les Alexandrins sont présents dans 23 inscriptions lapidaires concernant la flotte de Misène, 3 de la flotte de Ravenne, une inscription de la flotte de Germanie et une dernière de flotte inconnue. Une pétition de légionnaires de la légion X *Fretensis* connue par un papyrus daté de 150 mentionne les noms de 22 Alexandrins initialement enrôlés dans la flotte de Misène avant d'être transférés dans la légion (*PSI*, IX, 1026 ; *CIL*, XVI, p. 146, n° 13 ; *CPL*, 117 ; *ChLA*, XXV). S'ils ne l'avaient déjà, les autorités ont donc dû octroyer la citoyenneté romaine à ces marins à l'occasion de ce transfert.

¹⁷ Dans les régions occidentales, on trouve une occurrence de ce nom en Espagne et quatre en Narbonnaise : *OPEL*, III, p. 122.

uelum du Colisée ou pour participer au maintien de l'ordre aux côtés des autres types d'unités présentes dans la capitale. En raison des *tria nomina* du marin, la présence du titre *praetoria* et de l'invocation aux Mânes, le document est datable entre la période flavienne et le milieu du III^e siècle.



Figure 4 : Le miles C. Antestius Longus.
Crédits/sources : C. Proust.

N° 5 (fig. 5)

CIL, VI, 3165 (p. 3382) ; Ducroux 1975, n° 254 ; EDR171879. Cf. Ferrero 1878, n° 567 ; Cenati 2023, p. 367, n° Inc11.

Plaque funéraire en marbre provenant peut-être de Rome. Emplacement initial inconnu. Elle appartenait la collection d'E.-A. Durand qui en fit don au musée du Louvre en 1825.

À droite et au niveau des lignes 4 à 6, un lavage a été effectué formant une tache rectangulaire plus claire que le reste de la pierre.

Dim. : 28 × 37,5 × 3 cm.

ED 2729 ; N 136 ; Ma 1446 ; <https://collections.louvre.fr/ark:/53355/cl010275559>

Dis Man(ibus). C(aio) Caecilio Valenti qui (et) Chilo Bitbi | f(ilio), (centuria) Valeri Rufi, (triere) Nept(uno) ; | uix(it) ann(is) XXXVII, milit(auit) | ann(is) XVII. Sibi et suis, T(itus) | Annius Dexter et Vene[ria] liberta eius heredes | bene merenti.

L. 1 :

- Les lettres de *Man* sont ligaturées avec un grand sillon partant en diagonale qui semble être d'époque et non rajouté ultérieurement ; la barre horizontale du A n'a pas été gravée.
- Le C de *Caius* ressemble à un O non bouclé et ne correspond pas à la forme des autres C de l'inscription correctement gravés.
- Le V et le A ont été mal exécutés, un trait pend à gauche de la première barre de ce V dont l'ouverture est plus maladroite et plus large que les autres V. Le A ressemble à un petit delta.

L. 4 : il faut lire XXXVII et non XXXII, contrairement à la retranscription du *CIL* et du site EDR.

L. 5 : le T de Titus est peu assuré on pourrait aussi l'assimiler à un L dont le style est certes différent des autres L de l'inscription, en raison de la barre du bas qui remonte à la façon d'une haste. Les barres latérales des T sont de tailles et de pentes variables. Le fait que la barre ne soit pas très marquée en haut du L n'est pas caractéristique d'un L, car on voit des barres très courtes sur des lettres qui sont des T comme à la ligne 2 avec *Valenti*. La haste recourbée pourrait être une stylisation de la barre du bas du L, donc nous aurions Lucius plutôt que Titus. Cependant, on ne peut écarter un T, car on a peut-être voulu raccorder un point de séparation au bas de la lettre.

L. 6 :

- Le 2^e E de *Dexter* n'a pas sa barre centrale.
- Le R de *Veneria* est moins bien exécuté et plus petit que les autres.

Lignes 6 et 7 : les A ont perdu leur barre latérale.

Traduction :

Aux dieux Mânes. À Caius Caecilius Valens qui est appelé aussi Chilo, fils de Bithus, de la centurie de Valerius Rufus, trière Neptunus ; il vécut 37 ans et servit pendant 17 ans. Pour lui qui l'a bien mérité et les siens, ses héritiers Titus Annius Dexter et Veneria son affranchie (ont fait ce monument).

Ce document révèle que les marins d'origine pérégrine gardaient leur identité initiale même après l'attribution des *tria nomina* au début de leur service. De plus, *Chilo* est fils de *Bithus* ce qui montre qu'il est très certainement originaire de Thrace. *Bithus* est un nom caractéristique de cette province¹⁸. Ainsi les nouvelles recrues pouvaient recevoir dans leur nouvelle dénomination un *cognomen* complètement différent de leur nom unique d'origine. Les autres occurrences de ce type de double identité dans les sources épigraphiques seront précisées plus loin dans la synthèse. Il était affecté à la trière Neptune qui correspond à la centurie de *Valerius Rufus*. Comme nous le verrons, aussi dans la synthèse, c'est une confirmation qu'un navire était équivalent à une centurie. Beaucoup d'épigraphes ne mentionnent que la nature et le nom du bâtiment, alors que quelques-unes ne donnent que le nom du centurion. Un tout petit nombre, incluant

¹⁸ Dana 2014, p. 40-58.

cette inscription, sont plus complètes en reportant à la fois le nom du navire et le chef de la centurie. *Chilo* s'est enrôlé à 20 ans ce qui correspond à la moyenne. En revanche, le nom de la flotte n'est pas indiqué. Il est possible de pencher pour la flotte de Misène plutôt que pour celle de Ravenne étant donné le plus grand nombre de marins détachés à Rome appartenant à cette flotte. De plus, les Besses/Thraces sont beaucoup plus nombreux dans la flotte de Misène. On ne connaît pas la qualité de *T. Annius Dexter*, un des deux dédicants. Il est possible qu'il s'agisse d'un camarade de *Valens*. *Veneria* est soit l'affranchie de ce dernier soit celle du défunt. La présence des *tria nomina* fait penser à une datation pouvant aller de la fin du I^{er} siècle au milieu du III^e.

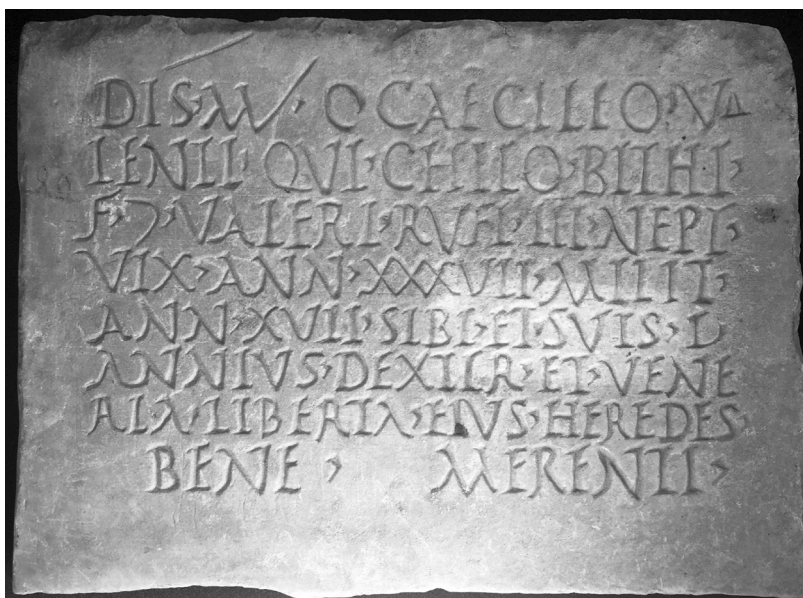


Figure 5 : C. Caecilius Valens.
Crédits/sources : C. Proust.

N° 6 (fig. 6)

CIL, VI, 32766 ; Ducroux 1975, n° 149 ; EDR184416. Cf. Kienast 1966, p. 25, n. 67 ; Le Bohec 1990, n° 59 ; Mastino 2015, p. 169, n° 4.

Fragment d'une plaque funéraire provenant de la collection Campana à Rome et affecté au musée du Louvre en 1863. Le lieu de trouvaille initial est inconnu.

Dim. : 18 × 10,5 × 5 cm ; lettres : 1,7 cm.

MA 3715 ; <https://collections.louvre.fr/en/ark:/53355/cl010277364>

D(is) [M(anibus)]. | Cossu[tio] (? ---] | Nepot[i] (?), mil(iti) (? cl(assis) pr(aetoriae)] | Mis(enensis), (triere) A[---] ; | nat(ione) Sa[r]dus (?), uix(it) an(nis) ---], | mil(itaui) an[nis ---] | + [---] | [---] (?).

L. 1 : le D est fragmentaire, il n'en reste que le bas.

L. 2 : la restitution *Cossutius* proposée par S. Ducroux pour le gentilice est vraisemblable. C'est un gentilice relativement fréquent.

L. 3 : Le *cognomen* est *Nepos* ou *Nepotianus*. La restitution *mil(iti)* n'est pas assurée.

L. 6 : le A est fragmentaire, il n'en reste que le haut et le N aussi, on n'en devine que la zone du haut à gauche.

L. 7 : on devine le début d'une lettre inconnue, peut-être un V ?

Traduction :

Aux dieux Mânes. À Cossutius (?) Nepos (Nepotianus ?) soldat (?) de la flotte prétorienne de Misène, appartenant à la trière A (?) ; Sarde (?) d'origine, il vécut (?) ans et servit pendant...

Le défunt appartenait à la flotte prétorienne de Misène, mais on ne connaît pas son grade, peut-être un *miles*. Il portait les *tria nomina* et s'appelait peut-être *Cossutius Nepos* ou *Nepotianus*. Dans la flotte de Misène, les trières commençant par un A sont *Apollo*, *Aquila*, *Asclepius*, *Athenonice* et *Augustus*. L'origine du marin était probablement la Sardaigne. Cette île a en effet fourni nombre de recrues pour les flottes italiennes¹⁹. La présence des *tria nomina* laisse penser que le document a été produit entre la fin du I^{er} siècle et le milieu du III^e siècle.



Figure 6 : Cossutius ? Nepotianus ?
Crédits/sources : C. Proust.

¹⁹ En comptant les inscriptions funéraires et les diplômes militaires, il y a une trentaine de marins sardes dont la plupart appartenaient à la flotte de Misène : on en compte seulement six dans la flotte de Ravenne.

N° 7 (fig. 7-8)

CIL, VI, 3127 ; Ducroux 1975, n° 148 ; Sinn 1987, p. 142, n° 199 ; EDR160582. Cf. de Clarac 1841, p. 971, n° 585 ; Ferrero 1878, n° 287 ; Chapot 1896, p. 101, n. 1 ; Starr 1960, p. 62, n. 16 ; Reddé 1986, p. 666 ; Ricci 1993, p. 83, n° B12 ; Martinez 2004, p. 529-530, n° 1067 ; Panciera 2006 (1958), p. 1260 ; Soler, Pena 2009, p. 244 ; Buonopane 2017, p. 116.

Urne cinéraire en marbre de Luni provenant de Rome. Elle a appartenu à C. Borghèse puis à la collection Malatesta. Acquisée par le Musée du Louvre en 1807. Le lieu de trouvaille précis est inconnu. La face avant de l'urne est richement décorée. Le couvercle est en forme de tympan. Aux époques modernes, il était courant de disposer un couvercle différent sur une autre cuve afin de la compléter. Cela dit, les deux cornes d'abondance fonctionnent très bien avec le nom du navire, *Fortuna*. Aux quatre coins du couvercle se trouvent des acrotères, l'arrière droit est brisé. Les deux acrotères de face représentent des masques tragiques. Deux oiseaux sont disposés symétriquement de part et d'autre du tympan. Celui de gauche picore les fruits et celui de droite attaque la coiffure du masque. Des lapins vraisemblablement sont disposés sur la corniche, à côté des masques. En haut de la face avant de la cuve, se trouvent de part et d'autre des têtes de Zeus-Ammon. Leurs nez ont été cassés puis reconstitués sans doute à l'époque moderne. Des lemnisques et des guirlandes de fruits pendent de leurs cornes. Les deux guirlandes de fruits se rejoignent au centre de la façade. Parmi les fruits, on peut distinguer des pins de pin et ce qui ressemble à des bulbes de pavot. Les fruits sont picorés par quatre oiseaux : deux au centre et deux en bas à droite et à gauche. Chacune des deux faces latérales est ornée d'un palmier. Sur la face arrière de la cuve a été gravé un faux appareillage de pierres, ce qui se retrouve régulièrement. L'urne cinéraire est ainsi la dernière demeure du défunt. Le champ épigraphique se trouve dans un cadre mouluré au centre de la face avant. Des traces de peinture sont visibles.

Dim. : cuve : 31 × 40 × 30,5 cm ; couvercle : 9,5 × 43,5 × 32,4 cm ; champ épigraphique : 9 × 16,5 cm ; lettres : 1-1,2 cm.

MR 897 ; N 366 ; Ma 2154 ; <https://collections.louvre.fr/en/ark:/53355/cl010276133>

D(is) M(anibus). // T(itus) Ploti(us) Maximus, | mil(es) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis), II | Fortuna, n(atione) Aegyptius, | u(ixit) a(nnis) LI, m(ilitauit) a(nnis) XXX. H(eres) b(ene) m(erenti) f(ecit).

L. 1 : le D et le M sont situés au-dessus du cadre mouluré et ont été gravés maladroitement par une seconde main.

L. 3 : *li(burna)* selon V. Chapot suivi par C. G. Starr, mais le symbole II ne se rencontre jamais dans le cas d'une liburne. Pour ce type de bâtiment, l'abréviation LIB est fréquente, parfois L. Les éventuels autres I n'ont pas été gravés, car la surface de la pierre à droite est lisse et ne porte pas la marque d'un martelage. Le navire est donc soit une trière, soit plus probablement, étant donné la mise en page, une quadrière (Buonopane 2017, p. 116).

L. 4 : S. Ducroux restitue *Fortuna(tus)* qui serait le nom de la centurie. En fait, *Fortuna* est le nom du navire.

Traduction :

Aux dieux Mânes. Titus Plotius Maximus, soldat de la flotte prétorienne de Misène, appartenant à la quadrième (?) *Fortuna*, Égyptien d'origine, a vécu 51 ans et a servi 30 ans. L'héritier a fait (ce monument) pour celui qui l'a bien mérité.

L'authenticité de ce document a été contestée par A. Soler et M. J. Pena. Les arguments avancés s'appuient sur la comparaison avec une inscription fausse de Rome, une épitaphe d'un marin de la flotte de Misène *C. A. Ploti(us)*, qui aurait vécu 73 ans et servi pendant 35 ans. Ce document, il est vrai, présente plusieurs anomalies internes²⁰. Les auteures rapprochent le texte de cette inscription fausse avec celui de l'urne cinéraire qui concerne un *Plotius Maximus* qui a effectué, comme le précédent, un service particulièrement long de 30 ans et est décédé à 51 ans. De plus, il existe un *P. Plotius Celer*, miles de la flotte de Misène, membre de la quadrième *Fortuna*, dont l'épitaphe fut retrouvée à Rome²¹. Ce dernier document aurait servi de modèle au faussaire. Il est aussi relevé la confusion des cas dans les noms du défunt : *Ploti* est un génitif et *Maximus* un nominatif. Mais cela se retrouve régulièrement dans de très nombreuses épitaphes, y compris dans celles des marins. Le temps de service, exceptionnellement long, serait suspect comme sur l'inscription fausse. *Maximus* s'est en effet enrôlé à 21 ans ce qui est dans la moyenne. Il a dépassé le temps de service de quatre ou de deux années, si l'inscription est postérieure à 209²². Il existe de nombreux parallèles de marins ayant rempilé et cela n'est pas extraordinaire²³. Le symbole II est certes une erreur et ne peut être pris pour celui de la liburne. La mise en page montre qu'il y a l'espace pour deux autres lettres à droite de la ligne. Il s'agit peut-être d'un oubli du lapicide ou du commanditaire. Les auteures ont travaillé sur une photo fournie par le musée du Louvre et ne pouvaient pas voir les lettres D et M gravées au-dessus du champ épigraphique qui étaient dans l'ombre du couvercle. Leurs formes sont maladroitement et nuisent à la beauté de l'urne. Des faussaires n'auraient sans doute pas procédé à cette correction. Or l'héritier de *Maximus*, en constatant l'oubli du lapicide, a très bien pu ordonner le rajout de l'invocation aux Mânes qui certes compromettrait l'apparence de l'urne, mais qui était nécessaire à ses yeux pour le repos de l'âme du défunt. Ce document est donc authentique.

²⁰ *CIL*, VI, 3556*.

²¹ *CIL*, VI, 3126 (EDR115982).

²² Le dernier diplôme indiquant un service de 26 ans date de 206 (*RMD*, III, 189 (*AE*, 1993, 1789)) et le premier indiquant un service de 28 ans date de 209 (*RMD*, I, 73).

²³ Huit en ne considérant que les épitaphes des marins de la flotte de Misène retrouvées en Campanie et ayant des temps de services supérieurs à 30 années : *AE*, 1979, 160 (EDR077326), *AE*, 1988, 312 (EDR080845), *CIL*, X, 3424 (EDR161655), *CIL*, X, 3452 (EDR145924), *CIL*, X, 3500 (EDR157748), *CIL*, X, 3517 (EDR158424), *CIL*, X, 3520 (EDR157618), *CIL*, X, 3574 (EDR157602). Le record est détenu par *L. Licinius Capito*, *gubernator* de la flotte de Misène, qui a effectué 45 années de service. Il est connu par une inscription d'Ostie : *CIL*, XIV, 238 (EDR146804).

Après 30 ans de service, *Maximus* était resté un simple soldat de la flotte. Il peut paraître étonnant qu'il ait eu les moyens de payer un tel monument. En réalité, ces urnes étaient relativement courantes et pouvaient être fabriquées en série. Elles étaient tout à fait abordables pour un marin ayant économisé tout au long de sa carrière. Il est même possible que l'entreprise funéraire ait présenté au commanditaire plusieurs urnes au choix. De plus, les héritiers et des camarades ont pu cotiser pour aider le défunt. Il existe des monuments où se trouvent des bas-reliefs de *milites* de la flotte²⁴. Il est vrai que les épitaphes des marins retrouvées en Campanie et à Rome ont essentiellement pour support de « simples » plaques de marbre. Mais à Ravenne et dans sa région, on retrouve plutôt des stèles relativement imposantes et souvent décorées de bas-reliefs²⁵. Les habitudes épigraphiques n'étaient pas les mêmes selon les régions. Une épitaphe gravée sur une plaque funéraire ne présuppose pas forcément du niveau de fortune de la famille du défunt. De plus, les marins n'étaient pas obligatoirement issus des classes les plus pauvres des sociétés du monde romain. Certes, les flottes n'étaient pas les unités les plus prestigieuses, mais elles attiraient des personnes issues des « classes moyennes ». Par exemple, un papyrus égyptien montre une lettre écrite par un certain *Sempronius* qui est furieux d'apprendre que son fils, *Gaius*, ne s'est pas enrôlé comme prévu dans la flotte et menace de le déshériter²⁶. D'ailleurs *Sempronius* le flatte en disant qu'il est le meilleur de ses fils. L'enrôlement dans une flotte n'est donc pas forcément subi, mais peut être un choix délibéré dans une stratégie de promotion sociale et s'inscrire dans une tradition militaire de la famille. Si *Gaius* ne s'enrôle pas dans la flotte, il dérogerait à son statut social.

Comme *Gaius*, *Plotius Maximus* est originaire d'Égypte. De nombreux marins des flottes italiennes viennent de cette province²⁷. Cela fonctionne avec les représentations latérales de Zeus-Ammon. Ce motif est cependant fréquent sans pour autant faire référence à l'origine égyptienne du défunt. Le commanditaire peut avoir choisi cette urne en fonction de cette origine, mais des non Égyptiens auraient pu être séduits par ce genre de thématique.

La présence des *tria nomina* et le titre *praetoria* permettent une datation comprise entre la période flavienne et le milieu du III^e siècle.

²⁴ Outre les stèles retrouvées à Athènes, à Ravenne ou à Philippopolis en Thrace, le dernier document publié provient de Rome et concerne un *miles* de la flotte de Ravenne *C. Licinius Romulus* : EDR182344 (Gregori, Rossi, Savi 2021).

²⁵ Par exemple, la stèle de *Q. Crispus Heraclides* retrouvée à Ravenne fait plus d'1 m de haut et 40 cm de large. Elle comporte des bas-reliefs représentant, entre autres, des dauphins (*CIL*, XI, 52). Ce type de stèle est très courant dans la région de Ravenne.

²⁶ *P. Mich.*, 191 (*SB*, IV, 7354) ; voir aussi Winter 1927, p. 245-246.

²⁷ Dans les inscriptions lapidaires, il y en a au moins 48 dans les flottes italiennes dont 39 dans celle de Misène si l'on se base uniquement sur la mention de la *natio*, sans doute plus en intégrant des éléments onomastiques. Aucun diplôme militaire d'une flotte italienne attribué à un Égyptien n'a été retrouvé pour l'instant.



Figure 7 : Urne cinéraire de T. Plotius Maximus.
Crédits/sources : C. Proust.

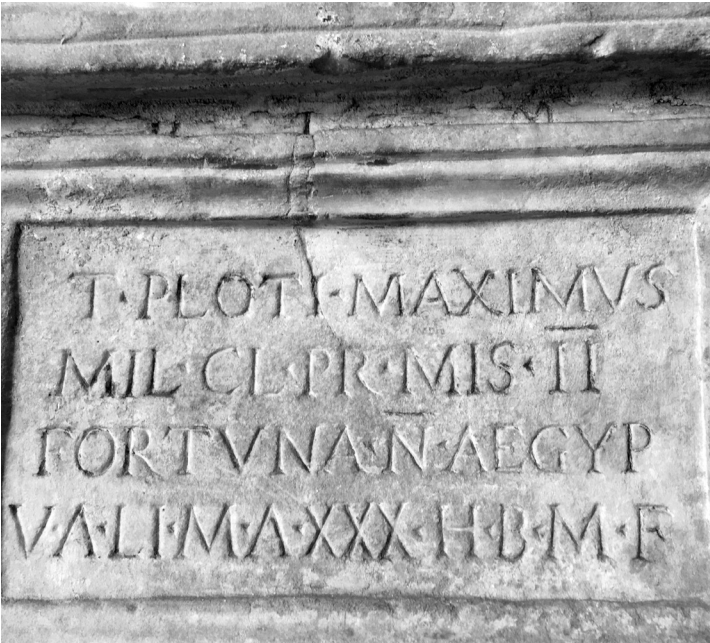


Figure 8 : Détail de l'urne cinéraire de T. Plotius Maximus.
Crédits/sources : C. Proust.

N° 8

CIL, VI, 3138 ; EDR183754. Cf. Ferrero 1878, n° 329 ; Della Giovampaola 2008, p. 492 ; Soler, Pena 2009, p. 241.

Plaque funéraire trouvée dans la vigne Corsi, près de la voie Appia. Le document devait être au Musée du Louvre d'après le *CIL*, mais il est absent du catalogue de S. Ducroux.

D(is) M(anibus). | Valerio Maximo, | mil(iti) cl(assis) pr(aetoriae) Misen(ensis), (triere) | Rbeno, nat(ione) Syro ; uix(it) | an(nis) XXXVII, mil(itauit) an(nis) XVII. H(eres) | b(ene) m(erenti) f(ecit).

Traduction :

Aux dieux Mânes. À Valerius Maximus, soldat de la flotte prétorienne de Misène, de la trière Rhenus, Syrien d'origine. Il vécut 37 ans et servit pendant 17 ans. Son héritier a fait (le monument) pour celui qui l'a bien mérité.

Valerius Maximus est un simple soldat de la flotte de Misène détaché à Rome. Il s'est enrôlé à l'âge de 20 ans. Il est originaire de Syrie²⁸ et servait dans la trière *Rhenus*. L'absence du prénom et le titre *praetoria* incitent à dater ce document entre le milieu du II^e siècle et celui du III^e.

Onomastique et datation des inscriptions

Dans l'ensemble des inscriptions du musée du Louvre, les marins portent les *tria nomina*, ce qui peut constituer un élément de datation. En effet, les inscriptions datant du règne d'Auguste et de la période julio-claudienne montrent que les marins ont une onomastique pérégrine. Les affranchis présents à ces époques sont en fait des cadres des flottes et sont soit des triérarques, soit des navarques. Les marins des flottes italiennes à partir des Flaviens sont exclusivement des ingénus, mis à part un cas douteux²⁹. À toutes les époques, on constate la présence de quelques rares citoyens romains, mais l'extrême majorité des marins sont recrutés parmi les pérégrins.

Il est fort possible que le droit de porter les *tria nomina* date de la même époque que l'octroi du titre de *praetoria* aux flottes de Misène et de Ravenne. En effet, Vespasien

²⁸ Dans les inscriptions lapidaires les Syriens sont 28 dans les flottes italiennes de façon assurée dont 15 dans la flotte de Misène et dans les diplômes militaires ils sont quatre dont trois pour la flotte de Misène.

²⁹ *CIL*, X, 3531 (*LIKelsey*, 50 ; EDR129823) : *M(arcus) Arius M(arci) l(ibertus) | Princeps, | uixit an(nis) XIX, | mil(itauit) an(nis) VIII, | ex (quadri) Vesta*. Le cas est douteux, car sur la photo visible sur le site EDR le L de *libertus* n'a pas la même forme que celui de *mil* à la ligne 4. Il pourrait s'agir d'un F non terminé ou plus simplement d'une erreur du lapicide. Il s'agirait alors du fils d'un *Marcus*, ce qui en ferait un fils de citoyen romain. L'inscription comporte un autre problème quant à l'âge très précoce de l'enrôlement : 11 ans.

(ou tout du moins un des empereurs flaviens) aurait accordé ce titre aux deux flottes italiennes afin de les récompenser d'avoir choisi son camp durant la guerre civile³⁰. Cependant, seuls les diplômes militaires peuvent pour l'instant donner des indications de date sûres. Ainsi, le premier diplôme adressé à un marin portant les *tria nomina* est issu d'une constitution du 12 juin 100 en faveur de la flotte de Misène³¹. Un autre diplôme de 85, mais fragmentaire, pourrait concerner un marin dont le *cognomen* serait *Narcissus*³². En revanche, cette mesure ne concerne pas les pérégrins s'enrôlant dans les flottes provinciales, comme le montre un diplôme du 19 novembre 150 dont le bénéficiaire est un Breton de la flotte de Germanie. Il a une onomastique pérégrine : *Velutotigernus Magiotigerni f(ilius)*³³. Ainsi, au moins à partir de 100, pratiquement l'ensemble des marins des flottes prétoriennes connus par des diplômes militaires ont les *tria nomina* alors qu'ils sont tous des fils de pérégrins³⁴. Seul le diplôme du 28 décembre 247 est destiné à un marin dont la filiation est romaine, mais il a été octroyé plus d'une génération après la publication de l'édit de Caracalla³⁵. L'obtention des trois noms ne se fait pas après plusieurs années de service, mais dans les premiers temps de l'enrôlement. Il est possible de l'affirmer grâce à un passage d'une lettre conservée sur un papyrus provenant d'Égypte³⁶. Le jeune *Apion*, nouvellement recruté, écrit à son père qu'il est bien arrivé à Misène et qu'il s'appelle maintenant *Antonius Maximus*.

La question du statut des marins des flottes italiennes à partir de l'époque flavienne est complexe. Pour résumer le débat dans les très grandes lignes, le port des *tria nomina* traduit la qualité de citoyen romain, mais il paraît étonnant de voir cette récompense donnée au début des 26 années de service et non à la fin. Les diplômes militaires ne comportent pas non plus la mention de la tribu. Le problème se pose de la même façon pour les *equites singulares Augusti* qui ont eux aussi les *tria nomina*. La question de savoir si les uns et les autres détenaient ou non la citoyenneté romaine reste très disputée³⁷.

La grande majorité des épouses des marins des flottes prétoriennes dont le nom a été conservé ont les *duo nomina*³⁸. Cela donne l'impression que les marins de ces flottes

³⁰ Voir la démonstration dans Mann 2002, p. 227-234. Il place la réforme au moment de la censure de Vespasien et Titus en 73-74.

³¹ *RMD*, III, 142 (*AE*, 1989, 315).

³² *RMD*, V, 328 (*AE*, 1998, 1614).

³³ *AE*, 2017, 899 (*AE*, 2018, 1102).

³⁴ Toutefois deux diplômes fragmentaires semblent indiquer une onomastique pérégrine : *AE*, 2007, 1881 et *AE*, 2007, 1787 (*RMD*, VI, 599).

³⁵ *CIL*, XVI, 152.

³⁶ *BGU*, 423.

³⁷ Parmi les défenseurs du fait que les marins des flottes prétoriennes devenaient citoyens romains dès leur enrôlement : Mann 2002, p. 232. Contre l'obtention de la citoyenneté romaine : Mócsy 1986, p. 462. On ne peut suivre Pferdehirt 2002, p. 167-170, pour laquelle les marins obtiennent le droit des Latins Juniens, car il paraît peu probable que l'on ait octroyé à des hommes nés libres un droit destiné à une certaine catégorie d'anciens esclaves.

³⁸ C'est surtout le cas dans les inscriptions lapidaires, où l'on compte seulement moins de 10 % des épouses ayant un nom unique, alors que dans les diplômes militaires, pour les flottes prétoriennes, elles sont 7

se mariaient avec des filles de citoyens romains. Cependant la filiation n'est que très rarement mentionnée. On peut le voir avec *Munatia Pannychis*, l'épouse de *C. Antestius Longus*. Elle porte un gentilice différent de son mari, ce qui veut dire qu'elle ne peut être son affranchie, mais on ne connaît pas le nom de son père. Cela pourrait laisser entendre, sans certitude, qu'elle était l'affranchie d'un *Munatius*. Certains marins pouvaient aussi se marier avec les filles de camarades, voire de vétérans s'étant installés à proximité des bases navales.

L'attribution des *tria nomina* n'obéit pas à des règles particulières et leur choix ne dépend pas forcément du nom de l'empereur régnant au moment de l'engagement, car les marins portant des noms impériaux sont relativement rares³⁹. La nouvelle identité romaine n'efface pas pour autant l'identité d'origine, comme il est possible de le voir avec *C. Caecilius Valens* qui a gardé sa dénomination pérégrine. Il s'appelle aussi *Chilo* fils de *Bithus*. Le nom de son père est typique de la Thrace et du peuple des Besses, comme il a été précisé dans le commentaire de l'inscription correspondante. Dans les inscriptions funéraires des flottes prétoriennes, il est rare que les marins indiquent leur filiation, alors qu'elle est systématiquement reportée sur les diplômes militaires. En revanche, comme dans le cas présent, les documents indiquant, en plus des *tria nomina*, l'identité pérégrine initiale mentionnent presque tous la filiation⁴⁰.

Milites et manipulares

Les textes des inscriptions funéraires ne sont pas des textes officiels. Ils sont des interprétations des formules des registres d'enrôlement des soldats. Ils permettent néanmoins de percevoir ces formules qui désignaient les grades et les fonctions. Le texte concernant le centurion ne pourra pas être exploité étant donné que l'unité n'est pas

sur 17 dont les noms ou fragments de noms ont été conservés à partir du début du II^e siècle. Des épouses sont aussi des affranchies et parmi elles certaines le sont de leur époux.

³⁹ Dans les inscriptions lapidaires il y a 208 gentilices impériaux sur un total de 987 gentilices de marins, soit 21 %. Il faudrait aussi retrancher les *Iulii* qui sont très nombreux, y compris après les règnes d'Auguste et de Caligula. Les diplômes militaires en ont une proportion plus importante : 15 gentilices impériaux sur 49 connus. Mais des noms d'empereurs ont pu être donnés après leur règne. Par exemple, *C. Iulius Bithus* s'est enrôlé dans la flotte de Misène en 134 [*RMD*, II, 105 (*AE*, 1975, 245)].

⁴⁰ Outre le document du Louvre, il y a parmi les inscriptions funéraires : *CIL*, X, 3377 (*ILS*, 2839 ; EDR146583) ; *CIL*, X, 3406 (*ILS*, 2886 ; EDR152036) ; *CIL*, X, 3468 (EDR158423) ; *CIL*, X, 3492 (*ILS*, 2887 ; EDR146653) ; *CIL*, X, 3590 (EDR115553) ; *CIL*, X, 3593 (EDR157582) ; *CIL*, X, 3618 (*ILS*, 2901 ; EDR157574) ; *CIL*, X, 3622 (EDR146529) ; *CIL*, X, 3666 (EDR163204) ; *CIL*, X, 8374a (EDR161665) ; *CIL*, VI, 3621 (EDR184316) où la filiation n'est pas indiquée ; *CIL*, VI, 39472 (*AE*, 1912, 184 ; *AE*, 1992, 101 ; EDR072516) ; peut-être aussi le document fragmentaire *CIL*, X, 3390 (*AE*, 1990, 150 ; EDR081674). Il y a un seul exemple de marin n'utilisant que son identité pérégrine alors que le document date très vraisemblablement du II^e siècle : *AE*, 1929, 146 (EDR073126). Parmi les diplômes militaires : *RMD*, V, 457 (*RMD*, IV, 317 ; *AE*, 2001, 2165 ; *RGZM*, 53) ; *AE*, 2014, 1625 ; *RMD*, V, 463 (*AE*, 2012, 1947 ; *AE*, 1999, 1354) ; *RMD*, IV, 311 (*AE*, 1999, 1363).

indiquée et que son appartenance à la flotte n'est pas complètement assurée. Mis à part ce dernier, les documents font connaître :

- un *medicus duplicarius ex triere Tigride*,
- un *manipularis* sans l'indication de la flotte ni du navire,
- un *miles classis praetoriae Misenensis* sans mention du navire,
- un *miles classis praetoriae Misenensis centuria Paci Victoris*,
- un soldat de la *centuria Valeri Rufi triere Neptuno* sans indication de grade ni de fonction,
- deux *militēs classis praetoriae Misenensis* avec la nature et le nom du navire.

Le mot *miles* est très couramment employé dans les textes des inscriptions funéraires concernant les marins. Le mot *nauta* qui correspond au matelot en français n'est utilisé qu'une seule fois dans une inscription d'avant l'époque flavienne⁴¹. Plus tard, le juriste Ulpien utilise ce terme afin de préciser que les rameurs (*remiges*) et tous ceux qui ont des fonctions navales (*nautae*) sont des *militēs*⁴². Ainsi, il devait encore régner au début du III^e siècle dans les milieux juridiques civils une confusion quant au statut militaire des rameurs et autres matelots. Mais cette confusion n'existait pas dans l'esprit de la chancellerie impériale qui les considérait comme des soldats, au moins dès le premier diplôme militaire de 52 après J.-C.⁴³.

Le terme *classarius* n'apparaît pour l'instant jamais dans l'épigraphie lapidaire. Celui de *classicus* est rare. Il est plutôt utilisé dans les inscriptions datables du règne d'Auguste ou de l'époque julio-claudienne. On le retrouve très peu aux II^e et III^e siècles⁴⁴. En revanche, ces deux mots sont plus souvent utilisés dans les sources littéraires⁴⁵.

⁴¹ *AE*, 1900, 185 (*ILS*, 9218 ; EDR071764) : *L. Boionius Zeno*, un *nauta* de la trière *Phryx*, l'inscription provient de Brindisi.

⁴² *Dig.*, XXXVII, 13, 1 : « *Nauarchos et trierarchos classium iure militari posse testari nulla dubitatio. In classibus omnes remiges et nautae milites sunt* ». Wintjes 2020, p. 13, n. 25 affirme que ce passage montre que les *nautae* et les *remiges* ne portaient pas les armes contrairement à leurs supérieurs. En fait, ce texte ne fait que séparer deux catégories de soldats d'inégales dignités. Mais ces deux catégories partagent le même état militaire et, de ce fait, elles portent toutes deux les armes.

⁴³ *CIL*, XVI, 1.

⁴⁴ Trois inscriptions datables d'avant l'époque flavienne : *CIL*, X, 3894 (EDR005727) ; *CIL*, V, 398 (*ILS*, 905 ; *AE*, 1972, 194 ; EDR075311) ; *AE*, 1972, 199 (EDR075316). Une inscription pouvant dater du II^e siècle : *CIL*, VIII, 21042. Dans *CIL*, X, 3393 (EDR162191), il faudrait lire le *cognomen Classicus* plutôt que *classicus* : [---] *Vitruuio* | [---] *ioni, arch(i)ecto* ?) | [---] *nius Classic(us)* | [---] (*triere*) ?) *Tig(ride ?) b(ene) m(erenti)*. EDR017353 peut être rejeté car il s'agit là aussi d'un *cognomen* et ne désigne pas un marin : [---] *Ae[milius] | Classicus, | u(ixit) a(nnis) XL. H(ic) s(itus)*. Dans *CIL*, XI, 4654 (*ILS*, 223 ; EDR179161), il y a bien un marin mais de l'époque du second triumvirat : *C(aius) Edusius Sex(ti) fil(ius) Clu(stumina), | natus Meuaniae, | centurio legion(is) XXXXI | Augusti Caesaris | et centurio classicus, | ex testamento*. Le personnage est d'ailleurs certainement décédé sous le règne d'Auguste ; voir Reddé 1986, p. 546, n. 400, Saddington 2009, p. 124.

⁴⁵ Tacite *Annales*, XII, 56, lorsqu'il relate les joutes navales organisées sous Claude au lac Fucin, utilise *classarii* pour nommer les marins disposés sur les navires utilisés. Tacite peut aussi employer *classicus*, par exemple dans *Histoires*, I, 36, 3. Il utilise l'expression *nauticus miles* dans *Agricola*, 25. Suétone emploie le terme *classarius* quand il évoque le transfert d'armées de Rome à Ostie lors de la guerre

Classicus est présent dans les textes des constitutions impériales retranscrits dans les diplômes militaires, notamment celles destinées aux troupes auxiliaires terrestres et navales d'une province. Les diplômes qui en découlent sont appelés « diplômes mixtes »⁴⁶. Mais les militaires du rang, bénéficiaires des diplômes destinés à une flotte, qu'elle soit italienne ou provinciale, sont très souvent désignés par le terme *gregalis*. Il est possible de trouver le terme « *remex* » dans le formulaire général de la constitution et au niveau des grades et fonctions du bénéficiaire dans des diplômes du I^{er} siècle après J.-C.⁴⁷. Mais ce terme de *remex* ne se trouve jamais dans les diverses inscriptions funéraires.

Les textes du musée du Louvre sont caractéristiques des pratiques épigraphiques des marins et de leurs familles de la fin du I^{er} siècle jusqu'au milieu du III^e. Nous voyons ainsi que le terme *miles* précède le nom de la flotte, puis peuvent suivre le nom du navire ou celui du centurion sous les ordres duquel le marin se trouve. Parfois le nom de la flotte n'est pas indiqué et on ne donne que le nom du navire et vice-versa. Le terme *manipularis* figure aussi régulièrement dans l'épigraphie funéraire des marins, bien que cela soit dans une moindre mesure⁴⁸. Pour C. G. Starr, *miles* et *manipularis* sont synonymes⁴⁹. Tacite utilise *manipularis* comme l'équivalent de simple soldat⁵⁰. En revanche, pour D. Kienast ces deux termes traduiraient deux catégories différentes : les *manipulares* seraient des troupes de marine et auraient pour fonction de se battre, alors que les marins appelés *milites* sans plus de précision seraient ceux affectés aux tâches proprement navales dont le fait de ramer⁵¹. Cette dernière hypothèse ne fonctionne pas aussi facilement avec ce que montrent les sources. D. Kienast utilise dans sa démonstration un acte de vente d'un esclave préservé sur un papyrus et daté de 166⁵². La vente a eu lieu à Sélucie de Piérie et les différents intervenants sont des marins de la flotte de Misène. Parmi eux, le contrat cite un *C. Iulius Antiochus manipularius* de la trière *Virtus* et un *Q. Iulius Priscus miles* de la trière *Tigris*. Pour D. Kienast, le fait de mentionner dans un document officiel deux termes différents voudrait dire qu'il faudrait distinguer la fonction de *manipularis* et celle de *miles*. Mais, dans ce contrat de vente, cette différence n'est sans doute que de nature stylistique, si l'on peut dire. En fait, trois inscriptions montrent que l'on peut être

civile : *Othon*, VIII. On lit aussi les termes *remiges* et *classarii* dans *Galba*, 12, 3. Plutarque utilise ἐρέτης dans *Galba*, 15, 5.

⁴⁶ *Classicus* est utilisé dans le formulaire d'une constitution du 17 février 86 en faveur de la flotte d'Égypte (*CIL*, XVI, 32). Pour les diplômes mixtes, une constitution du 19 octobre 120 en faveur des troupes de Mésie (*AE*, 2018, 1993) est un exemple parmi des dizaines d'autres.

⁴⁷ Toujours dans le diplôme de 52 et dans ceux issus d'une constitution de 5 avril 71 en faveur de la flotte de Misène : *RMD*, IV, 205 (*AE*, 2002, 1771), *AE*, 2007, 1232 (*AE*, 2004, 1282), *AE*, 2014, 1617, Eck 2023a, p. 251-254. Un diplôme issu d'une constitution du 8 septembre 79 en faveur de la flotte d'Égypte est destiné à un *remex* (*CIL*, XVI, 24).

⁴⁸ Voir Le Roux 2022, p. 274-275.

⁴⁹ Starr 1960, p. 59.

⁵⁰ Par exemple dans *Histoires*, I, 25.

⁵¹ Kienast 1966, p. 23, n. 61.

⁵² *AE*, 1896, 21 (*P. Lond.*, 229 ; *CPL*, 120).

à la fois *miles* et *manipularis*⁵³. C'est le cas de *G. Caluisius Secundus* et de *C. Tamudius Cassianus*. Tous les deux sont *milites* de la flotte prétorienne de Misène et *manipulares* des trières *Ceres* et *Prouidentia* respectivement. La troisième inscription provient de Dertosa en Espagne et célèbre la mémoire de *L. Numisius Liberalis*, *miles* de la flotte de Ravenne. Le dédicant, *M. Didius Polio*, se dit être *commanipularis* du défunt. Donc *Liberalis* était à la fois *miles* et *manipularis*. Les inscriptions sur lesquelles on lit « *miles* de telle flotte » suivi du type de navire et son nom, ne veulent donc pas dire que les *milites* en question sont forcément des rameurs. Il vaut donc mieux se rallier à l'opinion de C. G. Starr supposant que ces deux termes sont des synonymes.

La majorité des inscriptions funéraires montrent que le terme *miles* précède le nom de la flotte et que *manipularis* précède celui du navire. Cependant, il ne faut pas en faire une « règle » car celle-ci aurait subi de trop nombreuses exceptions⁵⁴. Il s'agit plutôt d'une habitude épigraphique qui peut varier selon les personnes et les régions. De plus, on ne trouve dans aucune inscription de Ravenne et de sa région le terme *manipularis*, alors qu'il est courant à Misène. En revanche, l'exemple de l'inscription de Dertosa, évoqué plus haut, montre un marin de la flotte de Ravenne employant le terme *commanipularis*. Une autre inscription de Misène commémore un *manipularis* de la flotte de Ravenne sans que le nom du navire ne soit écrit⁵⁵. Il s'agit d'une autre exception à l'usage qui voudrait que l'on écrive *miles* et non *manipularis* devant le nom de la flotte⁵⁶. Ces marins de Ravenne, en mission ou détachés dans le bassin occidental de la Méditerranée, ont dû ainsi être influencés par les habitudes épigraphiques de leurs camarades de la flotte de Misène.

Il est certain que le terme *miles* ne renvoie pas automatiquement à un rameur. Les bas-reliefs représentant des *milites* de la flotte de Misène retrouvés à Athènes les montrent en armes et peuvent faire penser à des marins spécialisés dans le combat⁵⁷. Inversement, les marins chargés de ramer étaient aussi de véritables soldats, comme l'affirme Ulpien, et ils devaient eux-mêmes être capables de se battre. Il n'y avait pas de séparation stricte entre les matelots et les marins éventuellement spécialisés dans le combat. Il faut donc considérer qu'à la différence des rameurs des trières athéniennes de l'époque classique, ceux des flottes romaines, à partir du règne d'Auguste, étaient polyvalents⁵⁸. Ainsi, dans les documents du musée du Louvre, le *manipularis*, les quatre *milites* et sans doute celui dont l'épithète n'indique aucune qualité précise sont certainement des soldats du rang.

⁵³ *CIL*, X, 3554 (*LIKelsey*, 31 ; EDR116223) ; *CIL*, X, 3636 (EDR161506) ; *CIL*, II, 4063 (*CIL*, II², 14, 798).

⁵⁴ On peut donner par exemple les cas où *miles* précède le nom du navire : *CIL*, X, 3379 (*ILS*, 2837 ; EDR157891) ; *CIL*, X, 3408 (EDR125926) ; *CIL*, X, 3523 (EDR127044) ; *CIL*, X, 3555 (EDR161450) ; *CIL*, X, 3611 (EDR157577). Cf. les listes dressées par Le Bohec 1996, p. 317-319.

⁵⁵ *CIL*, X, 3524 (EDR163026).

⁵⁶ On a d'ailleurs un *man(ipularis) cl(assis) pr(aetoriae) Mis(enensis)* par exemple dans *AE*, 1988, 314 (*AE*, 1929, 148 ; EDR080847).

⁵⁷ *AE*, 1999, 1486 ; *CIL*, III, 6109 (*IAtt*, 26 ; *AE*, 1999, 1485) ; *CIL*, III, 556a (*IAtt*, 10) ; *CIL*, III, 557 (p. 985 ; *IAtt*, 11) ; *CIL*, III, 7290 (*EE*, V, 201 ; *IAtt*, 47).

⁵⁸ Voir Reddé 1986, p. 522-524.

Un navire est une centurie

Dans la plupart des inscriptions funéraires, on donne le nom de la flotte et/ou le nom du navire. Parfois, le nom du centurion du marin est cité, mais aucune inscription funéraire ne montre directement un marin se définissant comme étant sous les ordres d'un triérarque. Ainsi, parmi les cas étudiés ici, *C. Antestius Longus* est dans la centurie de *Pacius Victor*. L'épithaphe destinée à *C. Caecilius Valens* est plus précise : il est dans la centurie de *Valerius Rufus* et sert à bord de la trière Neptune. De multiples documents ne donnent que le nom du centurion avec ou sans celui du navire⁵⁹. Neuf inscriptions lapidaires utilisent la formule 7 (*centuria*) + le type + le nom du bâtiment sans pour autant mentionner le nom du centurion⁶⁰. Six autres documents utilisent la formule 7 (*centuria*) + le nom du centurion au génitif + le type et le nom du bâtiment ou inversement⁶¹. L'épithaphe de *Valens* en fait partie. Ce document laisse entendre qu'un navire est l'équivalent d'une centurie. Cela est très certainement le cas malgré la remise en cause de J. Oorthuys qui sera analysée plus bas. Mais le véritable commandant d'un navire, quel qu'en soit le type, est son triérarque⁶². Pour M. Reddé, il n'est pas possible qu'il y ait un double commandement à bord des navires⁶³. Il faudrait ainsi assimiler, tout du moins à partir d'une certaine époque, les centurions aux triérarques même si les deux termes peuvent coexister dans un même document du I^{er} siècle jusqu'à la toute fin du II^e siècle⁶⁴. Il n'est pas vraiment possible de considérer que le centurion est le chef des

⁵⁹ En tout 35 inscriptions lapidaires mentionnent le nom de la centurie à travers celui de son chef. L'épithaphe de *Longus* en est un exemple.

⁶⁰ *CIL*, X, 3377 (*ILS*, 2839 ; EDR146583) ; *CIL*, X, 3379 (*ILS*, 2837 ; EDR157891) ; *CIL*, X, 3380 (EDR157900) ; *AE*, 1892, 140 (*ILS*, 2838 ; EDR121582) ; *CIL*, X, 8119 (EDR105746) ; *CIL*, XI, 3525 (*CIL*, XI, 7583 ; EDR127095) ; *CIL*, III, 7327. Dans *CIL* X, 3380 (EDR157900), nous avons par exemple la formulation suivante aux lignes 5-6 : *Cattius Sossius Felix scriba pater | 7 (centuria) III (triere) Pace* ; le scribe de la flotte a fait l'épithaphe pour son fils, d'où la présence du mot *pater*. Dans *AE*, 1892, 140 (*ILS*, 2838 ; EDR121582), le mot *centuria* est abrégé en *centur*, mais il faut bien restituer *centur(ia)* et non *centur(io)*, car le marin défunt se dit *miles* : *D(is) M(anibus)*. | *C(aio) Lysio Tertullo, | militi classis pr(aetoriae) | Misenatium pi(a)e | uindicis, centur(ia) | triere Minerua, | natione Dalmat(ae), | stip(endiorum) III, | b(ene) m(erenti)*. Il faut aussi rajouter les inscriptions honorifiques *CIL*, VI, 1063 (*ILS*, 2178 ; EDR105660) et *CIL*, VI, 1064 (*ILS*, 2179 ; EDR105699) qui seront traitées plus bas.

⁶¹ *AE*, 1939, 227 (*IGLS*, III, 2, 1172) ; *AE*, 1978, 311 (EDR077146) ; *AE*, 1950, 175 (*IScM*, V, 273, 120) ; *CIL*, VI, 3165 (EDR171879) ; *CIL*, IX, 42 (*ILS*, 2826) ; *CIL*, X, 7288 (EDR138303). Dans ce dernier cas, le nom de la trière a dû être oublié ; il y a en effet un *Aurelius Rusticus* venant de la *tr(iere) (centuria) Zenonis*.

⁶² Un texte de Galien affirme qu'autrefois on appelait triérarques ceux qui commandaient des trières, mais que maintenant on appelle triérarque le capitaine d'un navire quelle que soit sa nature : « ὡσαύτως δὲ καὶ τριηράρχας μὲν ὠνόμαζον οἱ παλαιοὶ τοὺς ἄρχοντας τῶν τριήρων, νῦν δ' ἤδη πάντας οὕτω καλοῦσι τοὺς ὁπωσοῦν ἡγουμένους στόλου ναυτικοῦ, καὶ μὴ τριήρεις ὥσιν αἱ νῆες » (Galien, *Thrasylbulus sive utrum medicinae sit an gymnasticae hygiene*, 47, Kühn 1821 [1997], vol. V, p. 897 ; Helmreich 1893, p. 98-99).

⁶³ Reddé 1986, p. 543, 1995 ; 2000.

⁶⁴ Le premier diplôme militaire connu de 52 est adressé aux « triérarques et aux rameurs » de la flotte de Misène (*CIL*, XVI, 1). C'est le cas aussi dans un diplôme pour un marin de la flotte de Mésie daté de 73

troupes embarquées et que le triérarque d'un navire commande aux matelots⁶⁵, c'est-à-dire tous les marins spécialistes de la manœuvre navale comme les rameurs (*remiges*), les vigies (*proretae*) ou les pilotes (*gubernatores*). En effet, une inscription funéraire fragmentaire, montre que le pilote *M. Antonius Apol[linaris ?]* faisait partie de la centurie d'un certain *Ar[rius ?]*⁶⁶.

Malgré ce dernier document, J. Oorthuijs a tenté de mettre au point un système prouvant que le centurion était le chef des soldats spécialisés dans le combat⁶⁷. Il reconnaît l'existence de cette dernière inscription ainsi que l'existence de celles où le marin indique le nom de son centurion et celui du navire⁶⁸. Selon lui, le marin aurait indiqué le nom du navire dans lequel il était affecté au moment de son décès. De plus, les centuries seraient réparties sur plusieurs navires. J. Oorthuijs utilise comme pierre angulaire de sa démonstration le même contrat de vente d'esclave évoqué plus haut⁶⁹. On y voit en effet sept marins appartenant à cinq navires différents. Le centurion, l'*optio* et le *suboptio* ne font pas partie du même navire. Les deux derniers seraient placés sous les ordres du centurion et seraient ses seconds sur les autres navires. Ainsi, tous ces personnages seraient des marins combattants (des troupes de marine) et feraient partie d'une même centurie dont les hommes seraient affectés à des navires différents.

En fait, ce raisonnement ne prend pas en compte des documents qui montrent que les navires sont effectivement des centuries. Il s'agit de deux inscriptions de Rome datées de 212 en l'honneur de Caracalla⁷⁰. Les soldats provenant des divers types d'unités de Rome sont classés par centurie. Quand arrive le tour des soldats de la flotte, ils sont eux aussi répartis dans leur centurie dont on donne le nom du navire correspondant. Chaque nom de navire est précédé par le symbole 7 pour *centuria*. On comprend ainsi que la quadrièrre *Fides*, la trière *Spes* et la liburne *Fides* forment chacune une centurie et une seule. Il est aussi possible de percevoir qu'un navire est une centurie quelle que soit sa taille, de la liburne à la quadrièrre. Les centurions et triérarques devaient ainsi avoir une importance et

(*AE*, 2006, 1861). Une constitution du 5 avril 71 pour la flotte de Ravenne est adressée aux « navarques, triérarques et rameurs ». Elle est connue à travers quatre diplômes : *RMD*, IV, 205 (*AE*, 2002, 1771), *AE*, 2007, 1232 (*AE*, 2004, 1282), *AE*, 2014, 1617, Eck 2023a, p. 251-254. Dans le premier et le dernier diplôme, le bénéficiaire est un centurion. Cela ferait-il du centurion l'équivalent d'un triérarque ou bien cela prouverait-il qu'il détient un rang inférieur au triérarque ? Beaucoup plus tard, sur une inscription de 196 en l'honneur de Caracalla, on trouve la même formulation : « les navarques et triérarques de la flotte de Misène » [*CIL*, X, 3341 (*ILS*, 445 ; EDR162322)].

⁶⁵ Wickert 1949-1950, p. 116, plus récemment Oorthuijs 2007.

⁶⁶ *CIL*, X, 3385 (EDR157903).

⁶⁷ Oorthuijs 2007. Il reprend une idée de Sander 1957, p. 356. Ce dernier considère d'ailleurs qu'une liburne ne peut être une centurie étant donné son faible effectif si bien que pour lui le signe 7 apparaissant devant une liburne dans *CIL*, VI, 1063 est une erreur.

⁶⁸ Oorthuijs 2007, p. 170, n. 5 ne donne pas de véritable explication concernant le pilote membre d'une centurie. Il cite aussi des inscriptions où l'on voit à la fois la centurie et le nom du navire (p. 170, n. 6 : *CIL*, VI, 3165, *CIL*, IX, 42, *AE*, 1939, 227, *AE*, 1978, 311). Il ne les explicite pas et considère que *CIL*, IX, 42 a été mal lu sans expliquer pourquoi.

⁶⁹ *AE*, 1896, 21 (*P. Lond.*, 229 ; *CPL*, 120).

⁷⁰ *CIL*, VI, 1063 (*ILS*, 2178 ; EDR105660) ; *CIL*, VI, 1064 (*ILS*, 2179 ; EDR105699).

un rang différents en fonction du bâtiment qu'ils commandaient. Un dernier document, pouvant lui aussi suffire à prouver qu'un navire est une centurie, est la fameuse lettre, évoquée plus haut, d'Apion à son père resté en Égypte⁷¹. Nouvellement arrivé à Misène, il précise qu'il vient d'être affecté à la centurie *Athenonice* : κεντυρία Ἀθηγονική. Le nom de la centurie est donc équivalent à celui du navire. Le type du bâtiment n'est pas indiqué, mais il s'agit certainement d'une trière, car elle est connue à travers d'autres documents⁷².

Il n'en demeure pas moins que l'assimilation du centurion au triérarque reste problématique. Comme il a été évoqué plus haut, les diplômes militaires semblent montrer que les triérarques étaient les supérieurs des centurions au I^{er} siècle après J.-C.⁷³ Mais si la lettre d'Apion datant du II^e siècle dit que sa trière est une centurie alors son chef est un centurion. Si assimilation il y a eu entre les deux grades, il faut admettre que les deux termes sont restés en usage très longtemps. Dans le document de 196 évoqué dans la note 64, les « navarques et les triérarques » ont rendu hommage au jeune Caracalla. Les centurions n'y sont pas nommés comme dans les diplômes militaires du I^{er} siècle. S'il faut certainement rejeter l'hypothèse d'un double commandement à bord des navires, le problème des relations entre le centurion et le triérarque semble difficilement compréhensible en l'état de la documentation.

Les documents officiels des flottes devaient ainsi enregistrer les marins, quelle que soit leur fonction, dans un navire qui était aussi une centurie. *Longus* a certes donné le nom de son centurion, mais pas celui de son navire. En revanche, *Valens* a été plus précis (ou exhaustif comme dirait C. G. Starr) en donnant le type et le nom du navire ainsi que celui de son centurion.

Conclusion

Ces quelques inscriptions présentes au musée du Louvre mises en parallèle avec l'ensemble des sources sont ainsi révélatrices de certaines questions qui se posent à propos des marins. Elles permettent d'accéder un tant soit peu aux structures des flottes romaines de l'époque impériale jusqu'aux changements de la deuxième moitié du III^e siècle. Cependant, la question des relations entre le triérarque et le centurion, lesquelles d'ailleurs ont dû évoluer durant la période, ne semble pas trouver de solution pour l'instant. Il est aussi probable que le rang des triérarques/centurions était dépendant de la taille du bâtiment.

⁷¹ BGU, 423.

⁷² CIL, X, 3403 (EDR161607) ; CIL, X, 3408 (EDR125926) ; CIL, X, 3602 (EDR105163) ; CIL, X, 3623 (EDR101525) ; CIL, X, 3662 (EDR143455) ; *AE*, 1980, 226 (EDR077666) ; *ILP*, 112.

⁷³ Outre les diplômes militaires issus des constitutions de 52 et de 71, une inscription funéraire datable d'avant l'époque flavienne montre deux frères dont l'un est un triérarque et l'autre un centurion sans qu'il soit précisé le nom de la flotte. Il n'est pas non plus assuré complètement que ce dernier faisait partie de la flotte même si cette éventualité est très probable (*AE*, 1972, 198 (EDR075315)). Tacite *Annales*, XIV, 8 montre bien qu'à l'époque de Néron on distinguait le triérarque du *centurio classarius*.

La procédure d'enrôlement des marins comprenait plusieurs étapes dont celle de l'enregistrement qui voyait pour les marins des flottes prétoriennes, sans doute à partir de l'époque flavienne, l'attribution des *tria nomina*, tout en gardant l'identité d'origine du pérégrin. Puis la recrue était affectée à un navire qui correspondait à une centurie et une seule. Les marins se spécialisaient dans certaines tâches ou fonctions, qu'elles soient navales ou militaires. Cependant, l'ensemble des marins, y compris les rameurs, étaient des soldats et ils étaient susceptibles de devoir se battre, sur mer comme sur terre. La fonction particulière indiquée sur le registre d'enrôlement était placée juste avant le type et le nom de son navire. Le terme *manipularis* était sans doute synonyme de *miles* et désignait un militaire du rang.

Les marins provenaient pour la plupart de certaines provinces de la moitié orientale de l'Empire. On le voit dans les inscriptions du Louvre conservant la mémoire d'un Égyptien, d'un Alexandrin, d'un Cilicien, de deux Besses et d'un Syrien. On note la présence d'un Sarde, seul représentant de la moitié occidentale. Avec la Pannonie, la Dalmatie et la Corse, ces provinces correspondent aux grands bassins de recrutement des deux flottes italiennes. Les registres devaient aussi mentionner plus précisément le peuple et/ou la cité du marin et éventuellement le *pagus* et/ou le *uicus* d'origine. Certains diplômes militaires de la fin du II^e siècle et du début du III^e le montrent précisément⁷⁴.

Les documents du Louvre laissent également entrevoir les communautés militaires des bases navales. Elles étaient constituées de l'ensemble des personnes ayant un lien avec la flotte, qu'elles appartiennent aux sphères militaire ou civile : les camarades, les supérieurs, mais aussi les familles, esclaves et affranchis, pourquoi pas les artisans, commerçants, voire les notables locaux. Les marins s'inséraient dans des réseaux complexes de sociabilités de diverses natures, alors que très souvent ils étaient affectés à plusieurs milliers de kilomètres de leur lieu d'origine.

Remerciements

C'est avec grand plaisir que je remercie Martin Szewczyk, directeur du département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre, et Laura Favreau, cheffe du service d'études et de documentation de ce département, ainsi que la documentaliste scientifique Charlotte Quiblier. Leur disponibilité, leur dynamisme et leurs conseils furent des plus profitables. Je remercie aussi François Bérard qui a patiemment relu les épreuves de cet article. Toutes les erreurs sont de moi.

⁷⁴ Par exemple, un diplôme de 225 pour un marin de la flotte de Ravenne : *RMD*, IV, 312 (*RMD*, III, 194 ; *AE*, 1999, 900).

Bibliographie

- Bargfeldt N. (2019), « Almost invisible: the families of the marines stationed in Rome », dans Bøggil K., Petersen J. H. (dir.), *Family Lives. Aspects of Life and Death in Ancient Families*, Copenhagen, p. 155-189.
- Bargfeldt N. (2020), « Unnoticed diversity in Misenum: revealing a multifaced society in a Roman harbour city », dans Bargfeldt N., Petersen J. H. (dir.), *Reflections : Harbour City Deathscapes in Roman Italy and Beyond*, Rome, p. 99-125.
- Bennett J. (2017), « "Becoming a Roman": Anatolians in the Imperial Roman Navy », *Adalya*, 20, p. 213-240.
- Buonopane A. (2017), « Le navi delle flotte di Ravenna e di Miseno e i loro nomi: un aggiornamento e alcuni spunti di riflessione », dans Chioffi L., Kajava M., Örmä S. (dir.), *Il Mediterraneo e la storia, II. Naviganti, popoli e culture ad ischia e in altri luoghi della costa tirrenica. Atti del convegno internazionale Sant'Angelo di Ischia, 9-11 ottobre 2015*, Rome, p. 113-130.
- Buonopane A. (2021a), « Vivere e morire in un porto militare: aspettativa di vita e anni di servizio dei classarii della Classis Ravennas », dans Chioffi L., Kajava M., Örmä S. (dir.), *Il Mediterraneo e la storia, III. Documentando città portuali; Documenting Port Cities: Atti del convegno internazionale, Capri, 9-11 maggio 2019*, Rome, p. 137-151.
- Buonopane A., Scalco L. (2021b), « Stele iscritte con ritratti di giovani da Classe (Ravenna) », *Archeologia classica*, 72 – n. s. II, 11, p. 679-694.
- Cenati C. (2023), *Miles in Urbe. Identità e autorappresentazione nelle iscrizioni dei soldati di origine danubiana e balcanica a Roma*, Rome.
- Chapot V. (1896), *La flotte de Misène, son histoire, son recrutement, son régime administratif*, Rome.
- de Clarac F. (1841), *Musée de sculpture antique ou moderne*, t. II, 2^e partie, Paris.
- Cuvigny H. (2000), *Mons Claudianus : ostraca Graeca et Latina*, III, Le Caire (*O.Claud.*)
- Dana D. (2014), *Onomasticon Thracicum*, Paris.
- De Souza P. (2008), « Rome's Contribution to the Development of Piracy », dans Hohlfelder R. L. (dir.), *The Maritime World of Ancient Rome. Proceedings of « The Maritime World of Ancient Rome »*. Conference held at the American Academy in Rome 27-29 March 2003, Ann Arbor, p. 71-96.
- Ducroux S. (1975), *Catalogue analytique des inscriptions latines sur pierre conservées au musée du Louvre*, Paris.
- Della Giovampaola I. (2008), « La vigna Cassini tra il II e il III miglio della via Appia. Gli scavi settecenteschi », *MEFRA*, 120, p. 475-505.
- Eck W. (2023a), « Vier neue Diplôme aus Konstitutionen von Vespasian, Traian, Hadrian und Septimius Severus », *Zeitschrift für Epigraphik und Papyrologie*, 225, p. 251-260.
- Eck W. (2023b), « Ein Flottendiplom des Antonius Pius aus dem Jahr 142 », *Zeitschrift für Epigraphik und Papyrologie*, 227, p. 192-196.
- Eck W., Pangerl A. (2022), « Ein privates Entlassungsdokument für einen Soldaten der *classis Moesicae* und eine *subscriptio* des Legionslegaten Attius Pudens aus dem Jahr 241 n.Chr. », *Zeitschrift für Epigraphik und Papyrologie*, 222, p. 237-246.
- Eck W., Pangerl A. (2024), « Eine Konstitution für die *classis Misenensis* unter dem Präfekten Caecius Severus aus dem Jahr 141 », *Philila, International Journal of Ancient Mediterranean Studies*, 10, p. 50-57.
- Ferrero E. (1878), *L'Ordinamento delle armate romane*, Turin.
- Ferrero E. (1884), *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all'ordinamento delle armate dell'impero romano*, Turin.
- Ferrero E. (1900), « Nuove iscrizioni di osservazioni intorno all'ordinamento delle armate dell'Impero Romano », *Memorie della reale accademia delle scienze di Torino*, 2^e série, XLIX, p. 165-333.
- Gregori G. L., Rossi D., Savi F. (2021), « *Ex Dalmatia Romam*. La stèle del marinaio della flotta Ravennate C. Licinius Romulus », dans Mangas Manjarrés J., Padilla Á. (dir.), *Gratias tibi agimus. Homenaje al professor Cristóbal González Román*, Grenade, p. 203-214.
- Gummerus H. (1932), *Der Ärztestand im römischen Reiche nach den Inschriften*, Helsinki.
- Helmreich G. (1893), *Claudii Galeni Pergameni scripta minora*, vol. III, Leipzig.
- Hensellek B. (2011), *Bürgerrechtsverleihungen an römische Flottensoldaten*, Université de Vienne, consulté en ligne à l'adresse : http://othes.univie.ac.at/13117/1/2011-01-26_9204106.pdf.

- Holder P. (2022), « Some Roman military diploma fragments found in Ukraine », dans Eck W., Santangelo F., Vössing K. (dir.), *Emperor, Army, and Society: Studies in Roman Imperial History for Anthony R. Birley*, Bonn, p. 275-288.
- Hope V. M. (2020), « Life at Sea, Death on Land: The Funerary Commemoration of the Sailors of Roman Misenum », dans Bøggild K., Petersen J. H. (dir.), *Family Lives. Aspects of Life and Death in Ancient Families*, Copenhagen, p. 79-97.
- Ihm M. (1909), *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, VI, 2, s. v. « Fafiana », col. 1966, [rééd. 1992].
- Ippoliti M. (2020), *Tra il Tevere e la via Appia. Caratteri e sviluppo di un paesaggio suburbano di Roma antica tra IX secolo a.C. e VI secolo d.C.*, Rome.
- Kienast D. (1966), *Untersuchungen zu den Kriegsfлотten der römischen Kaiserzeit*, Bonn.
- Konen H. C. (2000), *Classis Germanica : die römische Rheinflotte im 1.–3. Jahrhundert n. Chr.*, St. Katharinen.
- Konen H. C. (2003), « Migration und Mobilität unter den Angehörigen der Alexandrinischen und Syrischen Flotte », *Lavarna*, 14, p. 18-47.
- Kühn C. G. (1821 [1997]), *Claudii Galeni opera omnia*, vol. V et XII, Leipzig.
- Lafon X. (2006), « À propos de l'épisode de Tarente (282 avant J.-C.) : un développement précoce de la politique navale romaine et de sa flotte militaire ? », dans Caire E., Pittia S. (dir.), *Guerre et diplomatie romaines (IV^e-III^e siècles) : pour un réexamen des sources*, Aix-en-Provence, p. 277-288.
- Le Bohec Y. (1990), *La Sardaigne et l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Sassari.
- Le Bohec Y. (1996), « Écuyers et marins militaires sous le Haut-Empire romain », *Ktéma*, 21, p. 313-320.
- Le Bohec Y. (2003), « La marine romaine et la première guerre punique », *Klio*, 85/1, p. 57-68.
- Le Roux P. (2022), « Natione Asianus », dans Gros Lambert A., Saliou C., Tilloy d'Ambrosi D. (dir.), *Entre Rhône et Oronte. Mélanges en l'honneur de Bernadette Cabouret*, Paris, p. 271-279.
- Maioli M. G. (2005), « Armamenti a Classe », dans Mauro M. (dir.), *I porti antichi di Ravenna*, t. I, *Il porto romano e le flotte*, Ravenna, p. 169-171.
- Malissard A. (2012), *Les Romains et la mer*, Paris.
- Mann J. C. (2002), « Name Forms of Recipients of Diplomas », *Zeitschrift für Epigraphik und Papyrologie*, 139, p. 227-234.
- Martinez J.-L. (2004), *Les antiques du musée Napoléon (édition illustrée et commentée des volumes V et VI de l'inventaire du Louvre de 1810)*, Paris.
- Mastino A. (2015), « Natione Sardus, una mens, unus color, una vox, una natio ? », *Archivio Storico Sardo*, 50, p. 141-181.
- Mócsy A. (1986), « Die Namen der Diplomempfänger », dans Eck W., Wolff H. (dir.), *Heer und Integrationspolitik. Die römischen Militärdiplome als historische Quelle*, Cologne, p. 437-466.
- Nadvirniak O. V., Pohorilets O. G., Nadvirniak O. O. (2016), « Римські військові дипломи на території Південно-Східної Європи », *Oium*, 5, p. 170-185.
- Nutton V. (1970), « The doctors of the Roman navy », *Epigraphica*, 32, p. 66-71.
- Oorthuijs J. (2007), « Marines and Mariners in the Roman Imperial Fleets », dans de Blois L., Lo Cascio E., Hekster O., de Kleijn G. (dir.), *The Impact of the Roman Army (200 BC-AD 476). Economic, Social, Political, Religious and Cultural Aspects. Proceedings of the Sixth Workshop of the International Network Impact of the Empire (Roman Empire, 200 BC-AD 476)*, Capri, March 29-April 2, 2005, Leiden / Boston, p. 169-180.
- Palme B. (1994), « Die classis Alexandrina und der κύριος der Gellia Didyme: Zwei Bemerkungen zu BGU III 709 », *Zeitschrift für Epigraphik und Papyrologie*, 101, p. 87-95.
- Palme B. (2006), « Die classis praetoria Misenenensis in den Papyri », dans Amann P., Pedrazzi M., Taeuber H. (dir.), *Italo-Tusco-Romana. Festschrift für Luciana Aigner-Foresti*, Vienne, p. 281-299.
- Panciera S. (2006), « Liburna (navis) », *Epigrafi, epigrafia, epigrafisti. Scritti vari editi e inediti (1956-2005) con note complementari e indici*, II, Rome, p. 1257-1262, [Dizionario epigrafico di antichità romane, p. 969-973], [1^{re} éd. 1958]
- Parma A. (1994), « Classiari, veterani e società cittadina a Misenum », *Ostraka*, 3/1, p. 43-59.

- Parma A. (1999), « Per una tipologia delle iscrizioni funerarie dei classari misenati », dans Evangelisti S., Galli L. (dir.), *XI Congresso Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, Roma, 18-24 settembre 1997. Atti*, vol. I, Rome, p. 817-824.
- Parma A. (2017), « Nuovi dati su società cittadina e classaria a Misenum: prime note », dans Antolini S., Marengo S. M., Paci G. (dir.), *Colonie e munipie nell'era digitale. Documentazione epigraphica per la conoscenza delle città antiche. Atti del convegno di studi (Macerata, 10-12 dicembre 2015)*, Rome, p. 459-471.
- Pferdehirt B. (2002), *Die Rolle des Militärs für den sozialen Aufstieg in der Römischen Kaiserzeit*, Mayence.
- Pferdehirt B., Weiss P. (1999), « Fragmente eines Flottendiopls aus dem Jahr 221 n. Chr. », *Archäologisches Korrespondenzblatt*, 29, p. 367-376.
- Proust C. (2021), *Les marins et les officiers des flottes de guerre romaines pendant les premiers siècles de l'Empire (recherches d'histoire militaire et d'histoire sociale)*, thèse de doctorat, Paris, École Pratique des Hautes Études.
- Rankov B. (1995), « Fleets of the Early Roman Empire », dans Gardiner R., Morrison J. (dir.), *The Age of the Galley*, Londres, p. 78-85.
- Rankov B. (2005), « Roman Warships in the Mare Externum », dans Urteaga Artigas M. M., Noain Maura M. J. (dir.), *Mar Exterior : el occidente atlántico en época romana. Congreso internacional, Pisa, Santa Croce in Fossabanda, 6-9 de noviembre de 2003*, Rome, p. 61-70.
- Rankov B. (2017), « The Frontier Fleets: What were They and What did They do ? », dans Hodgson N., Bidwell P., Schachtmann J. (dir.), *Roman frontier studies 2009. Proceedings of the XXI International Congress of Roman Frontier Studies (Limes congress) held at Newcastle upon Tyne in August 2009*, Oxford, p. 687-690.
- Reddé M. (1986), *Mare Nostrum. Les infrastructures, le dispositif et l'histoire de la marine militaire romaine*, Paris.
- Reddé M. (1995), « La Rangordnung des marins », dans Le Bohec Y. (dir.), *La hiérarchie (Rangordnung) de l'armée romaine*, Paris, p. 151-154.
- Reddé M. (1997), « Rome et l'Empire de la mer », dans Leclant J. (dir.), *Regards sur la Méditerranée. Actes du 7^e colloque de la Villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 4-5 octobre 1996*, Paris, p. 61-78.
- Reddé M. (2000), « Les marins », dans Alföldy G., Dobson B., Eck W. (dir.), *Kaiser, Heer und Gesellschaft in der Römischen Kaiserzeit. Gedenkschrift für E. Birley*, Stuttgart, p. 179-189.
- Ricci C. (1993), « Egiziani a Roma nelle fonti epigrafiche di età imperiale », *Aegyptus*, 73, p. 71-91.
- Robert P.-C. (1875), *Mélanges d'archéologie*, p. 22-24.
- Rossignol B. (2013), « *Qui fratrem mihi reddit* ? Notes sur la famille des légionnaires de Mayence », *Cahiers du Centre G. Glotz*, 24, p. 275-292.
- Saddington D. B. (1991), « The Origin and Character of the Provincial Fleets of the early Roman Empire », dans Maxfield V. A., Dobson M. J. (dir.), *Roman Frontier Studies 1989*, Exeter, p. 397-399.
- Saddington D. B. (2007), « *Classes*. The Evolution of the Roman Imperial Fleets », dans Erdkamp P. (dir.), *A Companion to the Roman Army*, Malden / Oxford / Carlton, p. 201-217.
- Saddington D. B. (2009), « Problems in the Nomenclature of the Personnel and the Question of Marines in the Roman Fleets », *Bulletin of the Institute of Classical Studies*, 52, p. 123-132.
- Salomies O. (1996), « Observations on some Names of Sailors Serving in the Fleets at Misenum and Ravenna », *Arctos*, XXX, p. 167-186.
- Sander E. (1957), « Zur Rangordnung des römischen Heeres: die Flotten », *Historia*, 6, p. 347-367.
- Sayar M. H. (1998), *Perinthos-Herakleia (Marmara Ereğlisi) und Umgebung. Geschichte, Testimonien, griechische und lateinische Inschriften*, Vienne.
- Sinn F. (1987), *Stadttrömische Marmorurnen*, Mayence.
- Soldovieri U. (2019), « L'Abate Galiani epigrafista », dans Calvelli L., Cresci Marrone G., Buonopane A. (dir.), *Alter Pars Laboris. Studi sulla tradizione manoscritta delle iscrizioni antiche*, Venise, p. 303-322.
- Soler A., Pena M. J. (2009), « Epitafios romanos de classari misenates en colección del Cardenal Despuig (Castillo de Bellver, Palma de Mallorca) », *Rivista storica dell'Antichità*, 39, p. 213-251.
- Starr C. G. (1960 [1941]), *The Roman Imperial Navy, 31 BC-AD 324*, Ithaca / New York.
- Steinby C. (2007), *The Roman Republican Navy. From the Sixth Century to 167 BC*, Helsinki.

- Thylander H. (1952), *Inscriptions du port d'Ostie*, Lund.
- Tuck S. L. (2005), *Latin inscriptions in the Kelsey Museum*, Ann Arbor (LIKelsey)
- Wickert L. (1949-1950), « Die Flotte des römischen Kaiserzeit », *Würzburg Jahrbücher für die Altertumswissenschaft*, 4, p. 100-125.
- Wilmanns J. C. (1995), *Der Sanitätsdienst im Römischen Reich. Ein sozialgeschichtliche Studie zum römischen Militärsanitätswesen nebst einer Prosopographie des Sanitätspersonals*, Hildesheim / Zürich / New York.
- Winter J. G. (1927), « In the Service of Rome: Letters from the Michigan Collection of Papyri », *Classical Philology*, 22, p. 237-256.
- Wintjes J. (2016), « Sea Power without a Navy? Roman Naval Forces in the Principate », dans M. Jones (dir.), *New Interpretations in Naval History. Selected Papers from the Seventeenth McMullen Naval History Symposium*, Newport, p. 13-24.
- Wintjes J. (2020), *Die Römische Armee auf dem Oceanus. Zur römischen Seekriegsgeschichte in Nordwesteuropa*, Leiden / Boston.